

## Où en est l'action sociale dans notre commune ?

Suite à des paroles et à des écrits publiés, reprochant au Centre Communal d'Action Sociale son manque d'organisation, son inefficacité, prétendant « qu'il est laissé à l'abandon » et ce, malgré l'investissement réel de certains bénévoles depuis plus d'une dizaine d'années, une démission massive de ses membres s'est produite le 18 février 2021, lors du Conseil d'Administration.

Cet état de fait est regrettable, mais avoir un Centre Communal d'Action Sociale n'étant pas une obligation pour une commune de moins de 1500 habitants, la dissolution administrative du CCAS a été votée par la majorité du conseil municipal le 13 avril.

Il est à préciser que cela ne met absolument pas en péril l'action sociale dans notre commune.

En effet, l'action sociale perdurera dans la commune avec les élus, ainsi qu'avec les administrés qui souhaitent s'investir pour aider leurs pairs, au travers d'une commission d'action sociale composée de conseillers qui pourront s'appuyer sur un comité consultatif.

Pour nos aînés, les colis de Noël continueront à être distribués pour les plus de 75 ans. La commune prendra toujours en charge la téléalarme ainsi que le portage des repas.

Pour les familles en difficulté, la commune poursuivra sa collaboration avec l'association « Coup de Pouce » pour la distribution de colis de denrées alimentaires.

L'action sociale mariotte a encore de beaux jours devant elle ; soyez-en sûrs.

Les démissionnaires du CCAS